

**Laval Agglomération**  
**Département de la Mayenne**  
**SAINT-PIERRE-LA-COUR - 4 - B**

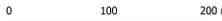
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**  
**4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018  
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019  
Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



**1:2 500**





PRIGENT & ASSOCIÉS  
Architectes Urbanistes  
100A rue Eugène Potier  
35100 RENNES  
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER n°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 103	659
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 103	571
Projet de voie de circulation / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 104	1138
Projet de voie de circulation / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 104	18468
Réalisation de logements pour personnes âgées / Bénéficiaire : Commune	ER n° 105	590
Logement, Maisons et salles municipales / Bénéficiaire : Commune	ER n° 106	1177
Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER n° 106	1436
Aménagement des secteurs gare et mise en œuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER n° 107	11952
aménagement d'un accès de 750 m² environ pour le futur habitat / Bénéficiaire : Commune	ER n° 124	736
mise en place d'une réserve foncière / Bénéficiaire : Commune	ER n° 122	924
création d'un bassin d'orage de 3000 m² / Bénéficiaire : Commune	ER n° 123	9602

Références AP	Échelle	SURFACE (en m²)
53247	1/1	46892

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

**PRESCRIPTIONS**

- Arbre remarquable
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Us - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Nas - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

